

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE****Arrondissement de
La Tour du Pin****Canton de
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 10****Pouvoirs :** Vincent GARNIER à Alban COUTURIER ; Cyril FROMENTOUX à Sophie GIRARD ; Cécile CUSIN à Alain BERGER**Membres excusés :** Cindy FERRARO, Sylvain CLOPET, LAURENT Catherine, DOUCÉLIN Romain**Pour : 13****Contre : 0****Abstentions : 0****OBJET****Approbation du compte
de gestion de la commune
d'Eclose-Badinières****Rép****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Délibération n° 23/04.03/09***Séance du 3 avril 2023**Compte-rendu affiché le 14 avril 2023**Date de convocation du Conseil Municipal :
29/03/2023**Nombre de conseillers municipaux en exercice au
jour de la séance : 18**Monsieur le Maire : Alain BERGER**Secrétaire de séance : Jocelyne JACOLIN**Membres présents :* BERGER Alain ; PELLET Valérie ; BUTTIN Gérard ; JACOLIN Jocelyne ; JOLY Bernard ; GIRARD Sophie ; BALLY Liliane, FERLET Dominique ; COUTURIER Alban ; MICHA Abigaël**Approbation du compte de gestion 2022 du budget général dressé par le Receveur Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations ni de réserves.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Alain BERGER

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture le 04/04/2023